

1
(N° 4.)

Chambre des Représentants.

SESSION DE 1840 — 1841.

SÉANCE ROYALE. — 10 NOVEMBRE 1840.

DISCOURS DU ROI.

MESSIEURS,

Mes rapports avec les différentes Puissances continuent à être satisfaisants. Les circonstances qui sont venues menacer de porter atteinte à l'harmonie existante entre les grands États de l'Europe me font sentir plus vivement le prix de cette bonne intelligence.

La position de la Belgique a été déterminée par les traités, et la neutralité perpétuelle lui a été solennellement assurée. Mon gouvernement n'a négligé aucune occasion de faire connaître l'importance qu'il attache à cette garantie. Partout, je le dis avec satisfaction, nous n'avons rencontré que des sentiments de bienveillance et de respect pour le principe inscrit dans notre droit public.

La neutralité, nous ne pouvons trop nous en convaincre, est la véritable base de notre politique ; la maintenir sincère, loyale et forte doit être notre but constant.

Les négociations qu'entraîne l'exécution du traité conclu avec le royaume des Pays-Bas, se poursuivent avec toute l'activité que comporte l'examen de questions nombreuses et délicates. L'esprit de concorde et de rapprochement, dont les deux États ont eu naguère l'occasion de se donner un nouveau témoignage, continuera, je l'espère, à exercer une influence favorable sur les arrangements qui restent à conclure.

Les bienfaits d'une abondante récolte commencent à être sentis par la classe ouvrière ; ils serviront utilement les intérêts de notre industrie, dont quelques branches appellent des soulagements que j'aurai toujours à cœur de rechercher.

Un nouveau projet de loi sur les céréales sera soumis à vos délibérations.

Des traités de navigation et de commerce, qui seront présentés à votre sanction, ont été récemment conclus avec les États-Unis d'Amérique, avec la Grèce, avec la Porte Ottomane.

Des arrangements de navigation ont été également arrêtés avec le Saint-Siège, avec l'Espagne et avec la régence de Tunis ; ils vous seront communiqués.

Des mesures vous seront proposées pour remplacer des ressources qui n'étaient que temporaires, et pour établir un parfait équilibre entre les dépenses et les revenus de l'État. Votre concours sera aussi réclamé pour introduire dans quelques-unes de nos lois financières les modifications dont l'expérience a fait reconnaître la nécessité.

Les travaux des ponts et chaussées se poursuivent avec activité. L'entreprise nationale des chemins de fer est l'objet de tous les soins de mon gouvernement. Bientôt des sections nouvelles seront livrées à la circulation, et le temps n'est plus éloigné où les lignes belges, reliées aux lignes de l'Allemagne et de la France, multiplieront et faciliteront nos rapports avec ces deux grandes contrées.

Durant ces dix dernières années, la Belgique a fait d'admirables efforts dans l'intérêt de ses voies de communication. Toutefois, les voies navigables n'ont pris que peu de part à ce grand mouvement. Sous ce rapport, il nous reste beaucoup à faire, et le gouvernement ne négligera rien pour réaliser successivement les améliorations qu'il a conçues.

Si le pays s'est signalé par le développement de ses intérêts matériels, vous avez pu constater aussi ses progrès dans les travaux de l'intelligence. Les beaux-arts surtout ont jeté de l'éclat. J'appelle votre attention sur la nécessité de compléter l'organisation de l'enseignement public. Je ne doute pas qu'un patriotique esprit d'union et de conciliation ne préside à l'examen et à la solution des questions qui s'y rattachent.

La justice et l'armée, ces deux puissantes garanties d'ordre et de sécurité commandent aussi tout notre intérêt.

Introduire dans les lois civiles et criminelles les perfectionnements dont l'expérience signale l'utilité; compléter notre système judiciaire, en remplissant quelques lacunes qui résultent de nos nouvelles institutions politiques, tel est le but vers lequel se porte l'attention de mon gouvernement. La discipline judiciaire, quelque parfaite qu'elle soit, réclame, pour être à l'abri de toute atteinte, des dispositions dont la force obligatoire ne puisse être contestée. Une loi sur les conflits n'est pas moins utile pour régulariser les rapports de l'ordre judiciaire avec les corps administratifs. Il est temps d'établir des règles positives sur la mise à la retraite des magistrats que leur grand âge ou des infirmités placent dans l'impossibilité de remplir leurs fonctions; il est à désirer aussi que l'on puisse bientôt s'occuper de l'amélioration du sort de la magistrature; car il importe que, en se renouvelant, elle ne cesse d'appeler dans son sein des hommes distingués par la science et par le caractère.

L'armée se montre toujours digne de ma sollicitude par sa discipline, son instruction et son dévouement au pays. Tout en lui conservant une organisation qui satisfasse aux besoins présents et qui serve de base aux éventualités de l'avenir, j'ai fait soumettre son administration aux réductions conciliables avec les droits acquis, les nécessités du service et la sûreté de l'État.

Dans une bonne organisation militaire réside une des premières garanties de notre indépendance. Je vous recommande ce grand intérêt belge; il n'en est pas de plus sérieux pour le pays.

Messieurs, toutes mes pensées ont pour objet la consolidation de notre nationalité; mes actes tendent à la faire de plus en plus apprécier à l'étranger et aimer à l'intérieur. Vous avez pris une grande part à cette double tâche. Vous continuerez à travailler, de concert avec moi, au bonheur de la patrie et à l'accomplissement des devoirs qu'elle impose. Qu'un vif sentiment national ne cesse de présider à nos communs efforts; c'est le plus sûr moyen de traverser heureusement les temps difficiles et de rendre bienfaisantes et fécondes les époques de calme et de sécurité.

5

SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 1840.

PROJET D'ADRESSE EN RÉPONSE AU DISCOURS DU ROI.

SIRE,

Nous sommes heureux d'apprendre que les graves différends qui menacent d'interrompre l'harmonie existant entre les grands États, n'ont porté aucune atteinte aux rapports satisfaisants que Votre Majesté continue d'entretenir avec les diverses Puissances.

La Belgique, en se soumettant aux conditions arbitrales que les grandes Puissances lui ont imposées, au nom de la paix européenne, a acquis en retour la solennelle garantie de sa neutralité.

Cette garantie que nous avons sérieusement acceptée, nous l'avons placée avec confiance sous la sauve-garde de l'inviolabilité des traités ; nous recevons, avec satisfaction, l'assurance donnée par Votre Majesté, que partout son gouvernement a rencontré, pour ce principe de notre existence politique, un respect aussi sincère que nous mêmes le professons.

La neutralité est un gage d'indépendance pour la Belgique et l'une des conditions de l'équilibre européen ; nous aiderons, par nos continuels efforts, le gouvernement de Votre Majesté à la maintenir.

Ces principes que nous tenons à manifester, nous remercions Votre Majesté de les avoir hautement exprimés, et de ne négliger aucune occasion de faire apprécier toute l'importance que la Belgique y attache.

Il est à désirer que les difficultés qu'a soulevées l'exécution du traité conclu avec le royaume des Pays-Bas, soient promptement applanies, sans blesser les droits de la Belgique. L'esprit de concorde qui s'est manifesté entre les deux États, ne peut manquer d'amener bientôt ce résultat désiré.

L'agriculture, l'industrie et le commerce ont un droit égal à la protection du gouvernement et de la législature. Il reste des améliorations à introduire dans ces trois branches de la prospérité publique.

La Chambre des Représentants, partageant, pour ces hauts intérêts, la vive sollicitude de Votre Majesté, se félicite du soulagement que les bienfaits d'une abondante récolte, commencent à procurer aux classes ouvrières.

Le nouveau projet de loi sur les céréales qui nous est annoncé, fera l'objet de nos sérieuses méditations.

La Chambre, toujours désireuse de donner une plus grande activité à l'industrie et au commerce de notre pays, examinera avec soin les traités de navigation et de commerce conclus avec les États-Unis d'Amérique, avec la Grèce et avec la Porte Ottomane, ainsi que les arrangements de navigation arrêtés avec le Saint-Siège, avec l'Espagne et avec la régence de Tunis.

La position actuelle de la Belgique permet de réaliser le vœu si souvent exprimé d'établir un parfait équilibre entre les dépenses et les revenus de l'État. Cette mesure importante, exécutée d'après les règles d'une sage économie, servira à consolider le crédit national, et nous applaudissons à la détermination prise dans ce but par votre gouvernement.

Les moyens qui nous seront proposés , pour remplacer par des ressources permanentes celles qui n'étaient que temporaires, et pour introduire dans nos lois financières les améliorations indiquées par l'expérience, fixeront toute notre attention.

Nous avons la confiance que les sacrifices devant lesquels nous n'avons pas reculé , pour donner à nos travaux publics une extension si remarquable, produiront bientôt tous les fruits que nous devons en recueillir.

La vaste entreprise du chemin de fer ne tardera plus , nous l'espérons , à acquérir sa haute utilité commerciale, par le complet achèvement des grandes lignes. Les sections nouvelles qui doivent faire participer de riches provinces au bienfait de ces voies de communication , contribueront , par l'accroissement des revenus, à faire disparaître les charges dont cette entreprise a grevé le trésor public.

La Chambre continuera de prêter son concours au gouvernement pour l'amélioration et l'extension des voies navigables.

L'impulsion que notre régénération politique a imprimée aux travaux de l'intelligence , continue à se faire remarquer dans les sciences et dans les lettres. Les beaux-arts surtout, rappellent dignement notre glorieux passé. Nous sommes heureux, Sire, de nous être associés à la sollicitude particulière de Votre Majesté, pour tout ce qui tend à jeter de l'éclat sur notre nationalité.

Nous examinerons les projets de loi relatifs à l'instruction publique, avec tout le soin que réclame leur importance.

Nous ne pouvons que féliciter le gouvernement de Votre Majesté de l'intention qu'il nous manifeste d'apporter de nouvelles modifications à nos lois civiles et criminelles, d'organiser les dispositions de la Constitution en matière de conflits, de compléter notre système judiciaire et de lui donner plus de force et de consistance par des lois sur la discipline et sur la mise à la retraite des magistrats. Nous désirons, avec Votre Majesté, que l'on puisse s'occuper bientôt du sort de la magistrature, afin qu'elle continue à se composer d'hommes distingués et par le caractère et par le talent.

Nous le comprenons, Sire, notre indépendance doit rester forte pour être respectée, et l'un des éléments de cette force, c'est la bonne organisation, la discipline, l'instruction et l'esprit patriotique de l'armée. Elle se montre digne du haut intérêt que Votre Majesté lui a constamment porté, et auquel la Chambre des Représentants n'est jamais restée étrangère.

En examinant les réductions qui nous seront présentées par le département de la guerre, nous nous efforcerons de concilier, avec l'intérêt des contribuables, les droits acquis, les besoins du service et la sûreté de l'État.

Sire, notre nationalité, si long-temps disputée, avait besoin d'un appui, et cet appui, nous ne l'avons pas oublié, la Belgique l'a trouvé dans le Roi qu'elle s'est choisi.

Un profond amour de notre indépendance, une grande unité de vues entre le gouvernement et les Chambres, nous feront éviter les écueils que présentent les temps difficiles, et permettront d'exécuter, dans les époques de sécurité et de calme, les projets généreux que Votre Majesté a conçus pour le bonheur de notre patrie, et à la réalisation desquels nous serons heureux de concourir.
